



ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	- Tous les habitats marins et terrestres
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	- Toutes les espèces marines et terrestres
<b>Secteur concerné</b>	- L'intégralité du site Natura 2000

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- Assurer l'animation du site Natura 2000
- Tous les objectifs opérationnels terrestres et marins

#### Mesures :

Toutes les mesures

### Contexte et problématiques

Natura 2000 est une réglementation européenne mise en œuvre par l'État français avec une obligation de résultats. L'État français confie par conventionnement l'animation du site Natura 2000 « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » aux opérateurs locaux : Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel et l'Office Français de la Biodiversité. Les chargés de mission Natura 2000 des opérateurs locaux assurent l'animation du site Natura 2000.

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de 15 ha sur le Cap Fréhel et a confié la gestion du site à la Commune de Plévenon, qui est déjà propriétaire de 318ha. Le Département des Côtes-d'Armor est propriétaire de 204 ha en gestion propre sur le site Natura 2000.

Ces procédures de gestion des espaces naturels prévoient :

- La mise en place d'une gouvernance locale,
- Des inventaires et suivis écologiques,
- Des documents de cadrage de la gestion définis de façon collégiale et pouvant être mis à jour en fonction de l'évolution de la réglementation, du contexte socioculturel, des connaissances et des enjeux de conservation,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des actions de gestion permettant de l'ajuster et d'effectuer un rapportage aux échelles locale, nationale et européenne,
- Un partage d'expérience pour enrichir le réseau des gestionnaires d'espaces naturels.

### Description des sous-actions

#### ➤ GOUV3.1 – Mise à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)

Cette mesure consiste en la rédaction par des chargés de mission Natura 2000 de l'Office Français de la Biodiversité (espèces et habitats marins) et du Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel (espèces et habitats terrestres) d'une note technique relative à la demande d'ajout de données au FSD, et de la transmettre à la DREAL Bretagne. La DREAL Bretagne sera chargée de renseigner ces nouvelles données dans l'outil de saisie en ligne des FSD.

#### ➤ GOUV3.2 – Mise à jour le Document d'Objectifs notamment les tableaux de bord et les mesures.

Ces documents sont évolutifs et pourront être actualisés avec la stabilisation de certains principes encore en réflexion ou l'optimisation des coûts de la gestion.

#### ➤ GOUV3.3 – Gestion des données informatiques (SIG, BDD).

Plusieurs questions se posent afin de garantir la pérennité et le partage de ces données et notamment :

- La conservation des données des inventaires initiaux, leur mise à jour et la mémoire des corrections apportées (métadonnées),
- L'organisation de la structuration des données concernant la gestion et son historisation,
- L'enregistrement des données de terrain actuellement « orphelines »,
- Le rangement/classement de l'ensemble de ces données et leur archivage,
- Leur mise en ligne à disposition du public dans le respect de la Directive « Inspire » et le lien avec les autres partenaires de gestion (Conservatoire du littoral avec Visio-Littoral et Bretagne Vivante avec l'outil Faune-Bretagne).

#### ➤ GOUV3.4 – Organisation des réunions nécessaires à la gouvernance et à l'animation du site

- Organisation de Comités de Pilotage :
- Organisation de groupes de travail et des comités techniques :
- Organisation de réunions d'information diverses

### ➤ **GOUV3.5 – Production des bilans annuels de gestion et d’animation.**

Ce rapportage se fait de différente manière :

- Production d’un bilan annuel à destination de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Côtes-d’Armor, organisme instructeur responsable de la convention d’animation du site Natura 2000 « Cap d’Erquy – Cap Fréhel ». Ce bilan conditionne l’obtention des subventions d’animation par les opérateurs locaux.
- Renseignement de la base de données en ligne SIN2 (Système d’Information Natura 2000) qui offre à l’ensemble des utilisateurs une base nationale unique et centralisée des données concernant le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000 et permet un rapportage aux échelles nationale et européenne.
- Présentation des bilans annuels en comité de Pilotage Natura 2000.

### ➤ **GOUV3.6 – Conception et mise à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi et d’évaluation**

L’objet de cette mesure est d’assurer de façon concertée :

- La collecte des informations ;
- Le renseignement des indicateurs ;
- La mise en forme et tenu d’un tableau de bord de suivi de ces indicateurs ;
- La production et diffusion d’un tableau de bord simplifié.

### ➤ **GOUV3.7 – Recherche et accompagnement des porteurs de projets pour mettre en œuvre les actions du Docob**

Le rôle des chargés de mission Natura 2000 est d’impulser, catalyser la mise en œuvre d’actions du DOCOB par la prise de contacts auprès des porteurs de projets potentiels dans le cadre de rencontres bilatérales, de groupes de travail ou de réunions du comité de pilotage. C’est aussi un rôle d’appui technique (conseil) aux porteurs de projets afin de faciliter l’obtention des autorisations (permis d’aménager, commission des sites...), la signature de chartes Natura 2000 et l’obtention des financements (contrats Natura 2000, subventions ENS...) nécessaires à la mise en œuvre de mesures.

### ➤ **GOUV3.8 – Participation aux réseaux d’acteurs de la gestion des espaces naturels et des milieux marins.**

Cette mesure consiste à :

- Participer aux réunions organisées par ces réseaux afin de prendre connaissance des actualités et des expériences des autres animateurs / gestionnaires ;
- Valoriser les retours d’expériences vécus sur le site Cap d’Erquy – Cap Fréhel par des présentations de retours d’expériences au sein de ces réseaux et en ligne,
- Répondre à des enquêtes régionales et nationales ;

### ➤ **GOUV3.9 – Réflexion en vue d’une potentielle proposition d’ajustement du périmètre Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux**

- Réflexion sur la pertinence d’étendre le périmètre (groupes de travail avec les usagers, élus, associations, services de l’Etat, etc.) ;
- Acquisition et synthèse des connaissances nécessaires à la justification de l’extension du périmètre ;
- Si justifié, lancement à terme d’une procédure d’adaptation du périmètre terrestre et/ou marin, de la ZPS et/ou de la ZSC, avec association du Muséum National d’Histoire Naturelle (MNHN) et des services de l’Etat. Une actualisation du DocOb sera alors nécessaire pour prendre en considération les enjeux écologiques et socio-économiques de la zone étendue.

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
GOUV3.1	- Opérateurs locaux : OFB, Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d’Erquy – Cap Fréhel.	- DDTM 22, DREAL Bretagne,
GOUV3.2		- DIRM NAMO,
GOUV3.3		- Collectivités
GOUV3.4		- CDL, CD22
GOUV3.5		- ABB, OEB, CBNB, RGENB
GOUV3.6		- Experts scientifiques, MNHN
GOUV3.7		- Associations naturalistes, ACMN2000 Bretagne
GOUV3.8		- Propriétaires privés, Usagers
GOUV3.9		

## Indicateurs de réalisation

- Taux de réalisation
- Temps affecté à la mesure

## Références

Retour d’expérience : Extension du site Natura 2000 Le petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin, 2019

Projet d’extension du périmètre Natura 2000 « Garonne en Aquitaine », 2021